

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2023/03/20

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement d'Arras

Canton d'Arras Nord

Date de convocation

17 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

le **LUNDI 27 mars 2023** à 18 Heures 00

le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage

17 mars 2023

Nombre de conseillers

Exercice : 26

Présents : 21

Votants : 22

Etaient présents :

M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
M. Jean-Pierre CHARTREZ – Mme Anne-Caroline RATAJCZAK – M. Stéphane FOURNIER –
Mme Ghislaine VALENTE – M. Marc SERRA – Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – M.
Yves RAOULT- Mme Micheline LAURENT – M. Philippe LEFEBVRE- Mme Martine
DUQUESNOY- M. Patrick BRUGUET – Mme Astrid SAVARY – Mme Corinne DOLLE – M.
Jean-Claude NOEL- M. Thierry IMBERT – Mme Sandrine SERGEANT – M. Olivier QUIGNON.

Excusés :

Mme Yveline LOURDEL qui donne procuration à Mme Micheline LAURENT

Mme Chantal DECOCQ

Mme Audrey TISON

M. Hubert CHIVET

Mme Christelle LEBAS

AU

Secrétaire de séance :

Mme Ghislaine VALENTE

Objet : Actualisation des tarifs de l'école municipale de musique

Monsieur le Maire expose :

Les tarifs de l'Ecole Municipale de Musique ont été ajustés en 2020 suite à la modification de la tarification qui est devenue mensuelle et avec un paiement possible en ligne grâce à la dématérialisation par le biais du portail famille 3D ouest.

Les tarifs des activités, ont été calculés au mois sans ajustement à l'euro supérieur.

Cependant, la conjoncture budgétaire actuelle avec la hausse des prix liée à l'inflation et à la guerre en Ukraine, impose de nouvelles réflexions et recherches de recettes et d'économie.

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2013 actualisant les tarifs de l'école de musique

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020 ajustant les tarifs pour une tarification mensuelle et dématérialisée sans aucune augmentation.

Considérant le travail de recherche de pistes d'économies, réalisé par les élus du Conseil Municipal lors du séminaire d'octobre 2022 il est proposé une actualisation des tarifs comme suit :

		SAINT NICOLAS		EXTERIEUR	
		Solfège	Instrument	Solfège	Instrument
1 ^{ère} Inscription	Tarif 2020	7.20€	13.20€	21.60€	39.60€
	Tarif 2023 enfant	10€	15€	30€	45€
	Tarif 2023 adulte	17€	23€	51€	69€
2 ^{ème} Inscription et plus : 30% de réduction uniquement <u>pour les enfants</u>	Tarif 2020	5.10€	9.30€	15.30€	27.90€
	Tarif 2023	7€	10.50€	21€	31.50€

Prêt d'instrument	Tarif 2020	8.10€	24.30€
	Tarif 2023	10€	30€

Il est rappelé que le temps fort organisé par l'école de musique lors du printemps culturel est un spectacle de qualité apprécié et permettant de valoriser les compétences des élèves de l'école. Ce spectacle est gratuit et ouvert à tous. Néanmoins il est proposé de réaliser un programme payant au tarif de 2 euros.

Il vous est proposé

- D'actualiser à compter du 1^{er} septembre 2023, la tarification pour les cours de l'Ecole Municipale de Musique selon le tableau ci-dessus.
- D'approuver la réalisation et la vente d'un programme mis en vente au tarif de 2€ lors du spectacle du printemps culturel
- De modifier la régie de recette de l'école de musique afin de recevoir les 2€ par programme vendu.
- D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des pièces permettant l'exécution de cette délibération

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 28 mars 2023

Le Maire,



Alain CAYET.